



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3881

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et TCL / SYTRAL pour les expositions du Musée d'art contemporain présentées jusqu'à juillet 2018

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3881 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON ET TCL / SYTRAL POUR LES EXPOSITIONS DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN PRESENTEES JUSQU'A JUILLET 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Jusqu'au 8 juillet 2018, le Musée d'art contemporain de Lyon (macLyon) présente deux nouvelles expositions :

> Adel Abdessemed, *l'antidote*

L'antidote est le nom d'un bar lyonnais fréquenté dans les années 90 par Adel Abdessemed, alors étudiant à l'ENSBA (l'école des beaux-arts) de Lyon. C'est là qu'il rencontre Julie, sa future épouse et figure d'une grande partie de son œuvre. L'exposition met en dialogue l'expérience intime vécue et un défi politique lancé à la face des régimes autoritaires et violents de toutes obédiences.

> Collection

Un choix d'œuvres puisées dans la collection du macLyon avec des œuvres jamais vues encore à Lyon (Arman, Xavier Veilhan...), des œuvres présentées lors des dernières Biennales (Ed Atkins, Hicham Berrada...) ou d'expositions au musée (Erró, Marlène Mocquet...).

Afin d'associer son nom à celui du musée à l'occasion de cette exposition, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) assisté de KEOLIS Lyon a souhaité s'engager dans une démarche de parrainage afin de faire la promotion de son réseau et de son engagement dans sa démarche de développement durable et ainsi inciter les visiteurs à se déplacer en utilisant les services du réseau TCL.

Le SYTRAL, assisté de KEOLIS, a donc proposé à la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de ces expositions, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
SYTRAL assisté de KEOLIS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecran iTCL, rubrique l'événement, deux fois une semaine. <p>Valorisation : 3 500 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Affichettes A4 dans le réseau TCL de l'agglomération, une semaine. <p>Valorisation : 4 000 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeu-concours sur tcl.fr pour faire gagner des entrées et des visites. <p>Valorisation : 1 000 € HT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logo du parrain sur les supports de communication suivants : <ul style="list-style-type: none"> - panneaux partenaires, les dossiers de presse, le site web, le programme culturel, la vitrophanie ascendeur Bellecour ; - infos sur l'accès en bus sur les différents documents de communication. <p>Valorisation : 5 000 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation de 238 entrées. <p>Valorisation : 1 900 €, non soumis à TVA.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de 5 visites commentées d'1h30. <p>Valorisation : 800 € non soumis à TVA.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une journée de formation / sensibilisation à l'art contemporain pour le personnel TCL. <p>Valorisation : 800 € non soumis à TVA.</p>
	<p>Total des valorisations : 8 500 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</p>	<p>Total des valorisations : 8 500 € (dont 5 000 € soumis à TVA selon les conditions de droit commun et 3 500 € non soumis à TVA).</p>

Les conditions de ce parrainage sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'art Contemporain de Lyon et le SYTRAL, assisté de KÉOLIS, pour les expositions de mars à juillet 2018, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville dans le cadre du parrainage, soit 8 500 € (dont 5 000 € soumis à TVA selon les conditions de droit commun et 3 500 € non soumis à TVA) seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018 : programme EXPOCO, opération TEMPOCO, ligne de crédit 94129, nature 7062 et programme ANNEXCO, opération LOCSALCO, ligne de crédit 66870, nature 70388.

4- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 8 500 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2018 : programme EXPOCO, opération COMMCO, ligne de crédit 45096, natures 6236, 6231 et 611.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER